

SCoT

l'avis de la population prochainement sollicité



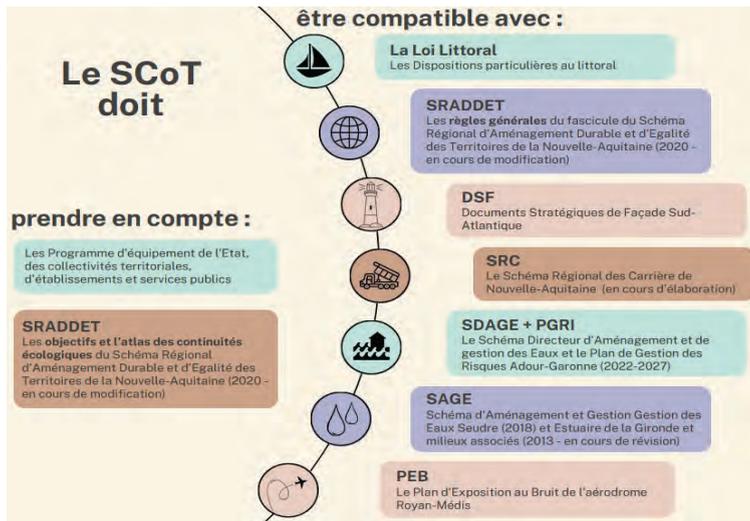
Patrick Marengo, vice-président de la CARA en charge du SCoT, lors de l'arrêt du projet le 25 mars.



Les élus de la CARA ont arrêté le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) en conseil communautaire, le 25 mars. Ce vote intervient après un premier arrêt du SCoT, le 11 octobre 2019 et des avis négatifs des services institutionnels qui avaient conduit à la reprise des études et de la concertation. L'objectif de ce document de planification est de faire de la CARA un territoire où il fait bon vivre, quel que soit son âge et tout au long de l'année.

Dans ce dossier au long cours, une étape importante a été franchie, le 25 mars, avec l'arrêt du schéma de cohérence territoriale (SCoT) par les élus communautaires. La phase suivante d'instruction est d'ores et déjà lancée, avec la consultation des partenaires institutionnels (préfecture, région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente-Maritime, chambres consulaires...) puis de la population lors d'une enquête-publique, en fin d'été. Ce n'est qu'après cette étape que les élus pourront approuver le SCoT révisé, éventuellement modifié. L'approbation est envisagée pour décembre 2024.

Le SCoT, un document de planification intercommunale



Le SCoT est un document d'urbanisme qui sert de cadre aux différentes actions qui seront menées par la CARA et les communes. Il intéresse tous les citoyens car il dessine et organise, dans le respect des objectifs nationaux, notre futur cadre de vie : secteurs naturels et agricoles à préserver, besoins en logements, nouveaux équipements, organisation des modes de transports, développement des énergies renouvelables... Le SCoT est élaboré à l'initiative et par les élus de la CARA, en concertation avec la population et encadré par les partenaires institutionnels. Ces derniers s'assurent que le SCoT prend bien en compte les réglementations qui s'appliquent sur le territoire (loi littoral, loi SRU, loi Climat et résilience ...), traduit bien localement les politiques de planification (SRADDET, SDAGE, SAGE, PPRI...). Il s'applique aux communes selon une notion de compatibilité, notamment lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanismes. Le dossier de SCoT est téléchargeable sur le site Internet de la CARA : www.agglo-royan.fr/scot-revision. Une version papier est également consultable au siège de la CARA, 107, avenue de Rochefort à Royan.

Objectif : la planification du territoire de la CARA à l'horizon 2040

Le maître-mot qui a guidé la révision du SCoT a été la sobriété. Sobriété en termes d'évolution démographique : il s'agit de permettre l'accueil d'environ 10 000 habitants en 20 ans, en particulier de jeunes ménages afin de favoriser le rajeunissement de la population. Cet objectif est réduit de moitié par rapport au premier projet SCoT. L'évolution démographique retenue sera en accord avec les capacités d'accueil du territoire, ses ressources, notamment en eau, et permettra de préserver ses richesses naturelles, ses paysages et ses terroirs agricoles.

Sobriété également en termes de consommation foncière, aussi bien pour l'habitat que pour les équipements ou le développement économique : une enveloppe maximale de 366 hectares en extension sur les espaces naturels, agricoles et forestiers a été retenue pour répondre aux besoins du territoire jusqu'en 2040. *« Cela signifie qu'il faudra se développer autrement, en mobilisant en priorité les friches urbaines, les dents creuses à l'intérieur des enveloppes urbaines et les logements vacants, précise Patrick Marengo, vice-président de la CARA en charge du SCoT. Il faudra veiller à optimiser le foncier et à promouvoir des formes urbaines plus compactes, en harmonie avec l'environnement bâti et naturel des communes de la CARA. Cette sobriété foncière répond aussi aux enjeux de préservation de la biodiversité de notre territoire, en limitant fortement l'urbanisation sur les espaces naturels. »*

La répartition de ces surfaces se fera de manière à conforter la trame urbaine du territoire tout en travaillant les complémentarités entre le nord et le sud et entre le littoral et le rétro-littoral, par exemple en développant l'axe Royan/Saujon/Saintes. L'accent est également mis sur la vitalité des centres-villes et centres-bourgs de toutes les communes du territoire. Parallèlement, la répartition se fera en prenant en compte la trame naturelle, c'est à dire en préservant les trames vertes et bleues du territoire regroupant une grande diversité de milieux et une riche biodiversité. Les élus ont par ailleurs choisi de **faire rimer sobriété avec qualité** : qualité de la vie quotidienne, qualité de la vie économique, qualité environnementale :

- **Faciliter la vie quotidienne des habitants** : il s'agit par exemple de permettre aux actifs de pouvoir se loger non loin de leur lieu de travail en favorisant le développement de l'offre en logements, aussi bien en locatif, locatif aidé, qu'en accession à la propriété, de rééquilibrer le parc immobilier entre résidences principales et résidences secondaires. Il s'agit également de promouvoir des espaces publics de qualité, de permettre à tous de mieux se déplacer et de réduire les distances des mobilités du quotidien en rapprochant l'habitat des zones d'emploi, d'équipements et des commerces de proximité. C'est aussi un meilleur accès à la santé, à la formation, au sport et à la culture avec entre autres, le développement de structures médicales pluridisciplinaires ou la réalisation d'un plan piscines.
- **Soutenir l'emploi, l'entrepreneuriat et la diversification économique** : avec le développement de l'accompagnement des porteurs de projet par «Up! Le Carré des Entrepreneurs», une offre foncière optimisée et requalifiée pour répondre au parcours résidentiel des entreprises dans des zones plus attractives (hôtel d'entreprises, pépinières, zones d'activités économiques, espace de coworking...), le développement de la formation sur le territoire, la diversification de l'économie afin d'être moins dépendante du secteur touristique...
- **Répondre aux attentes environnementales** en permettant des modes de vie et des modes d'actions plus respectueux de l'environnement mais également plus résilients face aux risques : avec entre autres, l'accompagnement des acteurs locaux pour la réduction des consommations d'énergie et le développement de la production d'énergie renouvelable, la réutilisation des eaux usées traitées, le développement d'un urbanisme favorisant la nature en ville, prenant mieux en compte les risques, notamment naturels, et anticipant l'évolution du trait de côte...

LES HABITANTS INVITÉS À PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique aura lieu du 19 août au 23 septembre au siège de la CARA, 107 avenue de Rochefort à Royan, ainsi que dans les mairies de La Tremblade et Cozes. Vous pourrez venir vous informer sur le dossier, rencontrer le commissaire enquêteur et formuler vos remarques et observations sur le registre tenu à disposition du public. Informations sur www.agglo-royan.fr/scot-revision